

Pauvretés en hausse, nouveau contexte économique et budgétaire : l'action publique en question

L'INSEE a publié le 7 juillet des statistiques de la pauvreté, confirmant le chiffre de 10 millions de personnes touchées. Certes, notre modèle social est l'un des plus protecteurs mais le taux de pauvreté est passé de 14,4% à 15,4 % en 2023, alors qu'avait été mise en œuvre la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté (2018-2023).

Nous avons déjà mis l'accent dans une tribune de début 2025 sur la nécessité d'améliorer l'efficacité de l'action publique. Les derniers chiffres et le nouveau contexte économique et budgétaire renforcent ce constat.

Le Pacte des solidarités 2024-2027 risque de ne pas enrayer la dégradation. Celle-ci tient pour partie à la revalorisation des allocations logement en deçà de l'inflation et à la non-reconduction de mesures exceptionnelles de soutien au pouvoir d'achat prises en 2022 mais aussi à des déficiences structurelles de la politique de lutte contre les pauvretés.

En termes d'action publique, il convient de parler de pauvretés au pluriel. Parmi les plus touchés figurent les chômeurs, les familles monoparentales et les enfants mais il faut mobiliser aussi des données qualitatives comme l'indicateur de privation matérielle et sociale. Prendre aussi en compte des phénomènes comme la reproduction sociale et l'enracinement structurel de certains territoires dans la pauvreté, ce qui suppose des actions de fond.

Ces orientations nécessitent une politique stratégique dans une approche systémique. Celle-ci ne peut exister sans impulsion ni coordination fortes entre l'emploi, la santé, l'Education, le logement, la culture, les sports et un déploiement territorial en lien avec les collectivités et avec des politiques comme celles de la ville et de la ruralité.

Le sujet n'est pas seulement budgétaire puisque les actions mobilisent 51 à 90 milliards. Il est aussi d'organisation.

Il existe au ministère chargé des affaires sociales, une délégation interministérielle à la prévention et la lutte contre la pauvreté, animant un réseau de commissaires auprès des préfets de région mais un Conseil national n'est pas en situation d'agir à une échelle suffisante. Manque un portage par un comité interministériel pour fixer la stratégie, mobiliser les acteurs et articuler action administrative et objectifs politiques.

L'entrecroisement des responsabilités entre Etat, collectivités et opérateurs (France Travail, CAF, ARS) crée un paysage embrouillé, alourdissant les coûts importants de coopérations et emboîtant des comitologies inefficaces : dans chaque département environ 30 plans et schémas abordent les pauvretés sous des aspects partiels par public ou thématique.

Le Pacte des solidarités n'a pas prévu d'évaluation. La rapidité des évolutions justifierait une évaluation continue fondée sur des indicateurs avancés. L'écoute et l'association des personnes doivent être une composante majeure pour percevoir la diversité des pauvretés.

Rendre plus efficient notre modèle social suppose un meilleur ciblage des actions qui est l'un des seuls moyens de concilier les exigences économiques, budgétaires et sociales. Il requiert d'améliorer l'organisation.

Sur le fond, à un moment où est parfois préconisée une désindexation des prestations, son application aux minimas inférieurs au seuil de pauvreté aggraverait mécaniquement des situations de pauvreté.

De même, le contexte budgétaire ne doit pas faire oublier le non-recours aux aides et les actions de simplification doivent inclure des efforts pour le réduire.

La recherche du plein-emploi est essentielle mais insuffisante dans la conjoncture actuelle. L'insertion des publics éloignés de l'emploi, confiée surtout à France travail, doit être assortie d'un rôle plus important des conseils départementaux. Dans la fonction publique, l'emploi à temps partiel subi, qui conduit à des rémunérations inférieures au seuil de pauvreté, devrait être réduit.

Dans le réexamen des politiques publiques, les mesures envisagées devraient comporter une estimation de leur impact sur les 10 % les plus pauvres.

Aux lacunes du Pacte des solidarités s'ajoutent les conséquences des changements économiques, budgétaires et sociaux. Il ne faut pas attendre la fin du Pacte en 2027 pour l'adapter et mieux agir.